

Séance du 02 octobre 2020 à 19 heures 00 minutes  
Salle des fêtes

**Présents :**

M. AUDREN Jean-Michel, M. BAPTISTE Ludovic, Mme BOUTROUX Stéphanie, M. DELPIERRE Philippe, Mme DUFOUR Angélique, Mme GENESTE Corinne, M. MERCIER Jean-Louis, M. MONTUPET Marc, M. RANDIER Sébastien, M. SIROT Jean-Yves, Mme TRIBOULET Véronique

**Procuration(s) :**

Mme BERNARDIN Virginie donne pouvoir à M. AUDREN Jean-Michel, Mme DIOGO CLEMENTE Catherine donne pouvoir à Mme BOUTROUX Stéphanie, M. PARIS Xavier donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme BERNARDIN Virginie, Mme DIOGO CLEMENTE Catherine, M. PARIS Xavier, M. POTHIER Fabrice

**Président de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. BAPTISTE Ludovic est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25/09/2020

Le Compte rendu du conseil Municipal du 25 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - Information Affaire LOPEZ / MAGNET

Mme le Maire explique, en présence de Me de MAISON ROUGE, avocat de la commune, que suite aux réunions du 26 juin et du 11 septembre derniers, il a été proposé à M. LOPEZ de venir présenter son projet de réhabilitation de la boulangerie. Si une suite favorable est donnée à ce projet Me DE MAISON ROUGE indique que la procédure juridique actuellement en cours sera suspendue dans l'attente des accords entre les parties.

Considérant la résolution prise par l'ensemble du conseil municipal en date du 26 juin 2020 et la décision de reprendre le dialogue avec M. LOPEZ ;

Considérant le projet présenté par M. LOPEZ en séance de ce jour ;

Considérant les explications fournies par M. LOPEZ et son conseil Me GARNIER ;

Considérant la proposition de Mme le Maire de voter à bulletin secret pour décider de la suite ou non à donner au projet de M. LOPEZ ;

Mme le Maire propose de répondre par OUI ou par NON à la question suivante :

« Voulez-vous accorder à M. LOPEZ un nouveau bail commercial, pour le local de la boulangerie appartenant à la commune, et suspendre la procédure de résiliation en cours :

- à la condition que M. LOPEZ prenne en charge les travaux nécessaires à la remise en état du bâtiment, pour une production adaptée à la taille du fournil ;
- à la condition que ces travaux soient suivis et validés par un expert indépendant mandaté par la mairie, aux frais du locataire ».

Le Conseil Municipal décide le vote à bulletin secret ;

Résultats du vote :

- Nombre de conseillers présents : 11
- Nombre de procurations : 3
- Nombre de votants : 14
- Nombre de bulletins dans l'urne : 14
- Oui : 11
- Non : 2
- Nul : 1

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide de donner suite au projet de M. LOPEZ, impliquant :

- La suspension de la procédure juridique jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé entre les 2 parties ;
- L'élaboration d'un protocole d'accord transactionnel
- L'élaboration d'un nouveau bail.

Fait à MAGNET  
Le Maire,

